



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de  
la légalité**

**Service du conseil et du contrôle des  
collectivités territoriales  
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire  
et des dotations de l'Etat**

Affaire suivie par : Corinne RAYNAUD  
Tél : 04.70.48.33.71  
Courriel : corinne.raynaud@allier.gouv.fr  
N° 18 / 2020

Moulins, le 22 JUIN 2020

**OBJET** : Compensations versées en 2020 pour les  
exonérations relatives à la fiscalité locale  
**REF** : Etats 1259 - 1253

**La préfète**

à

Monsieur le Président du Conseil  
départemental

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents des  
Etablissements Publics de Coopération  
Intercommunale à fiscalité propre

(Mesdames les Sous-Préfètes de  
Montluçon et Vichy en communication)

J'ai l'honneur de vous informer que les allocations compensatrices d'exonérations  
fiscales, au titre de l'année 2020, seront versées prochainement à vos collectivités.

Je viens de prendre les arrêtés nécessaires à cet effet.

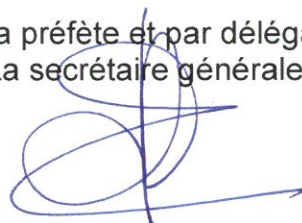
Le montant de ces allocations est indiqué sur les états 1259 ou 1253, de notification des  
taux d'imposition pour 2020, que les services de la Direction Départementale des Finances  
Publiques de l'Allier vous ont transmis de façon dématérialisée.

Leurs imputations dans les recettes de fonctionnement du budget de votre collectivité,  
pour 2020, sont les suivantes :

- Article 74833 : Etat – compensation au titre de la contribution économique territoriale de CFE et  
CVAE,
- Article 74834 : Etat – compensation au titre des exonérations des taxes foncières pour la  
comptabilité M14,
- Article 74834 : Etat – compensation au titre des exonérations des taxes foncières sur les  
propriétés bâties pour la comptabilité M52,
- Article 74835 : Etat – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation.

Je vous précise que le versement de ces allocations compensatrices sera effectué en un versement unique, quel qu'en soit le montant.

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE